COMPRENDRE LE BILAN PRUDENTIEL

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :	
MA628	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	950,00 €	

LIEUX ET DATES:

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

• Expliquer comment est construit le bilan prudentiel.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Donner des repères pour apprécier les impacts du pilotage sur les grands équilibres de l'assureur.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Présentation du bilan prudentiel
- 1. Textes de référence
- 2. Utilité de ce bilan
- 3. Production du bilan prudentiel
- B. Rappel sur les comptes sociaux
- 1. Compte de résultat
- 2. Bilan comptable
- C. Passage du bilan social au bilan prudentiel
- 1. Postes" simples"
- 2. Placements
- 3. Provisions techniques
- 4. Imports différés
- 5. Traitement des dettes subordonnées et autres titres émis par l'assureur
- D. Vision globale du bilan et des fonds propres économiques ou prudentiels

Cas pratique: Etude du passage d'un bilan comptable à un bilan prudentiel pour un assureur

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à **mo-inscriptions@ifpass.fr** au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 17/12/2025 à 01:03